

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité Social et Economique du 22 Novembre 2022

<u>NOM</u>	<u>PRESENT(E)</u>	<u>EXCUSE (E)</u>
Laurent CHAPUS (Président)	X	
Laurene MUNIER (RRH - Invitée)	X	
Xavier FAUTRE (Responsable exploitation - Invité)	X	
Sarah PROST (Chargée de missions RH)		X
Christelle BAUDOIN (Titulaire)		X
Thierry PERRON (Titulaire)	X	
Christian KERVADEC (Titulaire)	X	
Annick LEY (Titulaire)	X	
Mohamed LAHAB (Titulaire)		X
Bernard MONTEIRO (Titulaire)	X	
Aurélie HUDELOT (Titulaire)	X	
Hervé ENRIETTO (Titulaire)	X	
Elena BADAI RENARD (Suppléant)	X	
Jean-Marc GUMBEL (Suppléant)		X
Cristina BATISTA (Suppléant)		X
Germain CANDE (Suppléant)		X
David BALLIN (Suppléant)		X
Abderahman HAMIDI (Représentant Syndical)		X

Début de séance : 9h30

Les membres du CSE approuvent le procès-verbal du 20.10.2022 à l'unanimité.

Informations direction :

1. Point activité commerciale

Appels d'offre :

- Attribution des 2 navettes TER Neuilly et Villers pour 3 ans
- Lot 6B : Nous sommes en attente du DCE qui devrait sortir sur le mois de Décembre 2022.

Tourisme / occasionnel :

- Nous n'avons pas encore clôturé le mois, mais nous restons sur une activité forte. Nous devrions finir l'année au budget 2022

2. Point sur les effectifs

Pas de départs CDI sur Octobre 2022.

Pas d'arrivées CDI sur Octobre 2022.

CDD en cours :

Nom	Prénom	Type Contrat	Emploi occupé
KLEINE	YANN	CDD Contrat Apprentissage	APPRENTI CARROSSIER-PEINTRE
LESOUPLE	Albane	CDD Surcroit d'activité	OPERATEUR DE NUMERISATION
EL OTMANI	Mouhcine	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
BENKECHIKHECH	Naïma	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
MILA	Anthony	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
AISSA	Khalid	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
EL ABDALAOUI ALAOUI	Moulay El Hassane	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
EL MORABET	Fatine	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR

Recrutements en cours :

- Agent Administratif et Commercial
- Mécanicien Bus & Car

3. Information/Consultation sur la Situation Economique et Financière de l'Entreprise

Conformément à son obligation légale, le président du CSE a communiqué aux membres une documentation sur la politique sociale de l'entreprise, conditions de travail et emplois et a procédé à une présentation orale de la situation de l'entreprise.

A la suite de cette présentation, il est procédé à la consultation des membres : approbation à l'unanimité.

4. Evolution des tarifs de la mutuelle

La Direction informe les membres du CSE que les cotisations mutuelle vont augmenter de 5%.

Les membres du CSE sollicitent la direction pour que lors de la réunion de janvier 2023, la courtière en assurance puisse intervenir afin de revoir le contrat, éventuellement voir les offres d'autres mutuelles

- Amplitudes horaires

Lors de la réunion de rentrée, du mois d'août, la Direction a présenté aux membres du CSE les services réguliers dont l'amplitude est comprise entre 13h et 14h.

Les membres du CSE ont émis un avis favorable. La demande de dérogation a donc été transmise à l'Inspection du travail.

La Direction informe que l'Inspection du travail n'a pas approuvé l'intégralité des services.

La Direction va répondre par courrier en expliquant les tenants et aboutissants du fonctionnement des services transports en commun.

Questions des membres du CSE :

Points en attente :

5. Toilettes de la ligne 114

La Direction informe qu'un courrier est parti à la mairie de Gevrey pour l'installation des toilettes mobiles.

La Direction demande des devis à différentes sociétés.

La Direction sollicite un rendez-vous avec la SNCF.

6. Réunion sur les 104 jours de repos

Une réunion a été programmée le mardi 13 décembre 2022.

7. Marquage au sol de l'arrêt « coteau du Suzon » de la ligne Divia n°17

La Direction va faire une demande auprès de Divia dans ce sens ; lorsqu'il est impossible de s'arrêter il est nécessaire de faire un appel au PC Divia et en simultané au service exploitation.

Exploitation :

8. Les lundis matin la ligne 106 gray se trouve surchargée dès la sortie de Mirebeau. Avons-nous des réclamations et quelle est la proposition pour les usagers désireux de se rendre plus loin que la place du 30 ?

La Direction indique qu'elle a été prévenue des surcharges à partir de Mirebeau pour le lundi 17 octobre et à partir d'Arc sur tille pour les lundis 7 et 14 octobre. Des réclamations clients sont également arrivées.

La région a été alertée.

La Direction informe que si la situation perdure elle verra pour y rajouter un doublage ou une navette.

La région a demandé de modifier l'heure de départ de la 106 Gray le dimanche, compte tenu de l'arrivée sur Dijon trop juste pour le départ du train de Paris. La Direction va devoir avancer l'heure de 05 à 10 minutes.

9. Sur Mirebeau le poste scolaire n'étant pas pourvu, est-ce que les chauffeurs actuels vont retrouver leurs roulements de l'an passé et est-ce que les clients vont retrouver une stabilité ?

La Direction indique que le poste aurait dû être pourvu et le chauffeur était attendu pour la rentrée de Toussaint. Malheureusement, ce dernier a prévenu tardivement du refus par son employeur de sa mise à disposition.

La Direction indique qu'elle se remet à la recherche d'un nouveau conducteur.

Le roulement de repos des chauffeurs Mirebellois reprendra après les vacances de Noël.

En simultané une demande sur leurs disponibilités sera faite aux chauffeurs désireux de faire de la ligne pendant les périodes de vacances.

10. Lors des formations et reconnaissances de lignes Divia, serait-il possible de le faire avec des conducteurs expérimentés ?

La Direction essaie au maximum de le faire dès que c'est possible. Cependant, lors de la rentrée de septembre, une grande vague de départs et d'arrivées a eu lieu, ce qui a engendré beaucoup de contre-temps.

Ces nouveaux arrivants sont repris régulièrement pour des compléments de formations et d'informations.

La Direction informe que 3 stagiaires seront accueillis du 1^{er} au 15 décembre, et que le nécessaire sera fait pour les mettre avec des conducteurs expérimentés.

11. Lors du transport de clients (notamment les sportifs) ceux-ci sont alcoolisés et montent à bord avec du ravitaillement, donc consomment et font la fête avec plus ou moins d'enthousiasme, parfois dérangent pour le chauffeur... Des écrits, des textes interdisant la consommation d'alcool à bord existent-ils ?

Pour le transport en ligne régulière cela est interdit mais pas pour le transport tourisme.

Il faudrait faire une charte avec chacune des associations afin de le prévoir.

12. Est-ce que le temps de travail est équitablement partagé entre les chauffeurs de tourisme ?

La Direction présente aux membres du CSE un décompte de temps payé semestriel, à fin octobre, qui est équitable à 10/20 heures prêt, sur l'ensemble des chauffeurs de tourisme.

La Direction informe également que lors de la réunion de Travail Tourisme, elle présentera un décompte plus précis, incluant les durées de séjours.

Sécurité

13. Les caméras installées dans les véhicules Mobigo destinées pour la ligne 114, sont-elles déjà activées et quelle est la procédure d'enregistrement ?

Les caméras sont installées mais pas actives. Une demande faite par l'installateur est en cours auprès de la préfecture. Le dossier passe en commission en janvier 2023.

Les caméras enregistreront en permanence, et un bouton d'alerte peut être déclenché par le conducteur en cas de problème.

La Région n'était pas favorable au départ pour la mise en place mais change dorénavant sa position.

La Direction informe également que lors de tous les appels d'offres à venir, ils incluront la pose de caméras.

14. Des clients se plaignent des vitesses excessives et des conduites brusques de certains conducteurs ; est-ce que la direction a des remontées ?

La Direction informe qu'elle n'a pas reçu de plainte de Divia dans ce sens, cependant elle en a reçu pour les lignes Mobigo lors des dépassements des vélos.

Administratif

15. Les salariés se sont rendu compte que les RTT ne figurent plus sur leurs fiches de paies.

Le terme RTT n'étant pas approprié, car ce sont des repos compensateurs, la mention a donc été supprimée de la fiche de paie. La Direction informe qu'elle travaille avec OKAPI afin de faire figurer les compteurs sur les décomptes.

Œuvres Sociales :

16. Point sur le séjour 2024

Le CSE informe qu'il y a 22 inscrits (avec une répartition de 6 salariés, 04 retraités, les autres sont les conjoints ou accompagnants). Le minimum étant de 26 personnes.

Le surcoût serait de 65€ par personne acceptée pour 15 participants.

Le CSE annonce que le voyage se fera et espère encore avoir des inscriptions tout au long du 1^{er} semestre 2023. Une campagne de relance sera faite en janvier 2023.

17. Questions diverses :

Le CSE informe la Direction qu'une boîte mail a été créée « csekeolisbourgogne@gmail.com ».

Serait-il possible de mettre, dans un groupe de cars, en extérieur des câbles de batterie ?

Les nouveaux véhicules étant très sensibles. La Direction informe qu'elle n'est pas contre et va voir avec l'atelier pour la procédure.

Les clio de relève sentent le tabac : peut mettre un autocollant « ne pas fumer dans les véhicules » ?

La Direction va refaire des notes de service relatives aux droits et obligations d'utilisation et exploitation d'un véhicule de société.

Lors du transport en soute de vélo pliant et électrique ; en cas de dommage qui est responsable ?
La Direction informe qu'il n'y a pas de règle, c'est au cas par cas.

Les membres du CSE portent l'attention de la Direction sur le dossier des feuilles verte de tourisme.

Les membres du CSE portent attention à la Direction sur les ZFE (Zone Faible en Emission carburant) de plus en plus nombreuses.

Point HSCT :

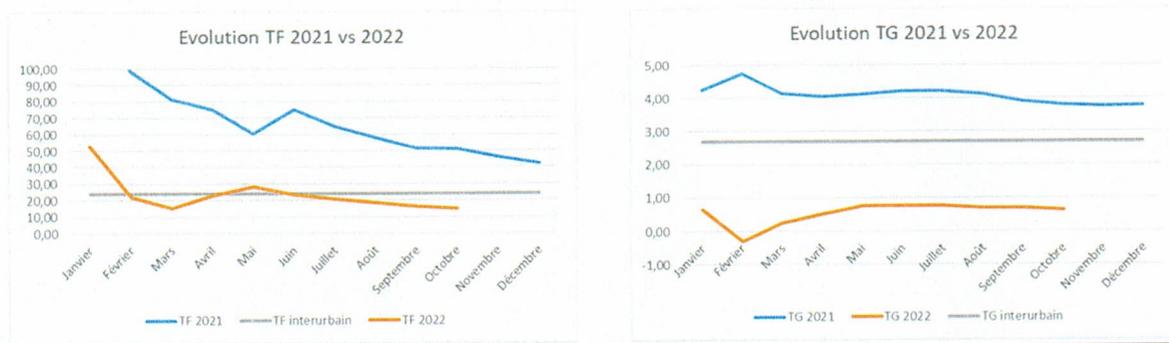
18. Point accidentologie du travail

Point sur les accidents de travail au 31/10/2022

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
AVEC ARRÊT	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0		
SANS ARRÊT	0	1	1	1	0	1	1	0	1	2		

❖ Typologie des AT : **Chutes / Accident de la circulation / Port de charge / Agression / Douleurs**

Evolution des TF/TG au 31/10/2022



19. Point accidentologie d'exploitation

Point sur la sinistralité au 31/10/2022

	Année en cours Au 31/10/2022	Année N-1 Même période
Accidents Non Responsables	16	14
Accidents Responsables à 50 %	8	2
Accidents Responsables à 100 %	82	80
TOTAL ACCIDENTS	106	96
Taux d'accident pour 100 000 km Objectif 2022 : 2,1	2,6	2,4
Coût global (non définitif)	126 605,19	94 216,74
Coût des accidents par kilomètre	0,031	0,023

Prochaines réunions :